



## Pèlerinage diocésain à Rome du 19 au 23 octobre 2025 (soit 5 jours et 4 nuits)

### Fiche d'informations

L'inscription au pèlerinage s'adresse à des personnes ayant la capacité de pouvoir **marcher environ 8 kilomètres** par jour et de tenir la position debout de façon prolongée. En s'inscrivant, le pèlerin atteste de cette capacité.

**Les Personnes à Mobilité Réduite sont invitées à prendre directement contact avec nous.**

**DESTINATION :** Rome (Italie)

**Date de départ :** Dimanche 19/10/2025 - **Date de retour :** Jeudi 23/10/2025

**HEBERGEMENT :** Fraternal Domus, *Via Sacrofanese, 25 - 00188 Roma RM, Italie*

**PROGRAMME :** en cours d'élaboration. La messe à la chaire de St Pierre est réservée pour le mardi matin ainsi que l'audience papale le mercredi matin. Des temps en paroisse ou doyenné seront inclus dans le programme. Les informations seront fournies au fur et à mesure

#### TRANSPORT :

- **Formule incluant le tarif aérien :** voyage en avion sur vols réguliers de la compagnie ITA, VUELING ou équivalent avec un bagage en soute. Les documents nécessaires avec les horaires et aéroport de départ et retour seront remis en temps utile avant le début du voyage. A Rome, transfert aéroport-hébergement et hébergement-aéroport en autocar.
- **Formule sans transport vers Rome :** le pèlerin s'occupe lui-même de son transport l'hébergement à Rome. Les activités commenceront en début d'après-midi (à partir de 14h30) le dimanche 19 octobre. Le lieu de rendez-vous leur sera communiqué ultérieurement.

Sur place, transferts en autocars entre la Fraternal Domus et le centre de Rome (aller/retour), quelle que soit la formule choisie.

#### INSCRIPTION :

Le dossier est à retourner complet et signé au Service diocésain des pèlerinages, accompagné du règlement avant le 28/04/2025.

Les dossiers complets reçus après cette date seront inscrits sur liste d'attente, par ordre d'arrivée. La validation de l'inscription se fera dans la limite des places restantes ou libérées par des annulations.

**TARIFS : Prix total TTC** sur la base d'une chambre partagée

(supplément en chambre individuelle : 200 €. Attention le nombre est limité)

- **Formule incluant le transport aérien :** Départ de Charles de Gaulle (compagnie ITA) ou Orly (Compagnie VUELING)  
120 places disponibles  
Jusqu'au 24/2/2025 : 970 euros/personne  
Du 25/2/2025 au 24/3/2025 : 1.050 euros/personne  
A partir du 25/3/2025 : 1.130 euros/personne

➤ **Formule sans transport vers Rome :**

Jusqu'au 24/2/2025 : 630 euros/personne..

Du 25/2/2025 au 24/3/2025 : 700 euros/personne

A partir du 25/3/2025 : 770 euros/personne

Ce prix est établi sur la base des tarifs connus au 29/5/2024.

Le montant total du pèlerinage est à régler à l'inscription. Il peut être échelonné en plusieurs chèques avec un acompte de 200€ par personne à l'inscription. Le solde devra être encaissé 30 jours avant le départ.

Le paiement peut se faire par chèques libellés à l'ordre de : « SERV DIO PELERINAGE – Rome » ou par virement.

La direction diocésaine des pèlerinages se réserve le droit, en cas de non-respect du paiement de constater l'annulation du contrat par le pèlerin et d'exiger sans mise en demeure préalable l'application des pénalités d'annulation prévues ci-dessous.

**REVISION DU PRIX :** voir les Conditions Générales de Participation

**CE PRIX COMPREND, PAR PERSONNE :**

- l'hébergement en chambre partagée à la Fraternal Domus,
- la pension complète du dîner du premier jour au déjeuner du dernier jour,
- un pass ATAC de 72h pour les transports en commun pendant votre séjour à Rome,
- les transferts en autocars entre la Fraternal Domus et le centre de Rome (aller/retour),
- les audiophones,
- les pourboires pour l'hébergement et les restaurants,
- l'assurance assistance et rapatriement MUTUAIDE,
- la garantie annulation,
- un sac à dos, un chèque de couleur et 2 étiquettes bagages.

Pour les personnes ayant pris le forfait avec transport aérien :

- le transport aérien sur vols réguliers, en classe économique,
- les taxes d'aéroport et de sécurité,
- le transfert à Rome entre l'aéroport et l'hébergement.

Les activités faites par le pèlerin en dehors du programme proposé par la direction des pèlerinages ne sont pas couvertes par notre assurance.

**CE PRIX NE COMPREND PAS :**

- le déjeuner du dimanche 19 octobre 2025 et le dîner du jeudi 23 octobre 2025,
- les boissons, les cafés, les extras et les dépenses à caractère personnel ;
- les offrandes pour les célébrations ;
- le supplément en chambre individuelle de 200 € ;
- le pré et le post acheminement jusqu'à l'aéroport Paris Charles de Gaulle ou Paris Orly ;
- tout ce qui n'est pas inclus dans « ce prix comprend ».

Pour les personnes n'ayant pas pris le forfait avec transport aérien :

- le transport aérien sur vols réguliers, en classe économique,
- les taxes d'aéroport et de sécurité,
- le transfert à Rome entre l'aéroport et l'hébergement.

**CONDITIONS D'ANNULATION :**

Toute annulation doit être notifiée par lettre recommandée avec avis de réception, adressée au : Service diocésain des pèlerinages - 16 chemin de la Pelouse – 95300 PONTOISE.

La date de réception de la lettre recommandée est retenue en cas de litige pour calculer les frais d'annulation et le montant à rembourser. Les frais d'annulation sont calculés comme suit, sur la base d'une somme forfaitaire et/ou en pourcentage du prix total du voyage :

DATE D'ANNULATION	FRAIS D'ANNULATION
Avant le 28/02/2025	90 € non remboursables
Du 1/03 au 16/07/2025	25% du prix total
Du 17/7 au 15/08/2025	50% du prix total
Du 16/8 au 15/09/2025	75% du prix total
Après le 15/09/2025	100% du prix total

La Garantie Annulation, incluse dans le prix, couvre l'annulation en cas de force majeure (se référer aux Conditions Générales de Participation).

A réception de la déclaration écrite, le service diocésain des Pèlerinages étudiera le remboursement des frais d'annulation précisés ci-dessus sur présentation des justificatifs nécessaires (certificat médical, récépissé de la Cie d'assurances, etc.). Pour toute annulation, 90 € seront retenus pour les frais engagés.

**Annulation par la direction diocésaine des pèlerinages :** le pèlerinage peut être annulé par la direction diocésaine des pèlerinages ou l'agence de voyage co-organisatrice si le nombre minimum de 250 participants n'est pas atteint : le pèlerin sera alors remboursé de toutes les sommes qu'il aura pu verser mais ne pourra pas prétendre à une indemnisation.

**FORMALITES DE POLICE :**

Les ressortissants français doivent être en possession d'une **pièce d'identité** (carte nationale d'identité ou passeport, à l'exclusion de tout autre document) **en cours de validité**.

Attention pour les ressortissants étrangers non-européens, un visa peut s'avérer nécessaire, à vérifier auprès du consulat italien. **A noter : c'est au pèlerin d'effectuer lui-même les démarches de demande de visa. Nous ne sommes pas autorisés à nous substituer au demandeur de visa.**

---

**RENSEIGNEMENTS :**

Service diocésain des pèlerinages :  
Evêché – 16 chemin de la Pelouse – 95300 PONTOISE

Tél. : 01 34 24 74 29 / 06 07 85 23 64

Mail : [pelerinages95@catholique95.fr](mailto:pelerinages95@catholique95.fr)